

LE FRANCO-CANADIEN

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

E. Bourguignon, Imprimeur-Propriétaire.

Redigé par le Comité de Collaborateurs.

Rapport préliminaire de G. B. de Boucherville, sur le Crédit Foncier.

Messieurs, — Chargé par vous, en juin dernier, d'aller en Europe étudier le mécanisme et le fonctionnement des diverses institutions du Crédit Foncier; d'observer leurs résultats au point de vue de l'amélioration de la classe agricole, et de son application et introduction au Canada, je viens aujourd'hui vous faire un rapport préliminaire, et nécessairement incomplet des résultats de mes observations et des renseignements que j'ai pu obtenir.

Les nombreux documents officiels que je me suis procurés sur les institutions de Crédit Foncier en Prusse, en Hanovre, en Autriche, en Suisse, en Belgique, en France et ailleurs; sur leur organisation, leur administration, leurs opérations; ainsi que les renseignements privés que je dois à l'obligeance de plusieurs personnes les plus intimement liées avec le fonctionnement de ces institutions en France; et de candide un long et laborieux travail, que je ne crois pas pouvoir terminer avant une couple de mois, afin de le rendre aussi complet et aussi instructif qu'il me sera possible de le faire.

Cependant je crois que dans les circonstances, et vu l'intérêt général que l'on attache à une question d'une si haute importance, il me sera tenu compte de ma bonne volonté, et que le manque de temps sera mon excuse pour le présent exposé, que j'ai rédigé à la hâte, pour ne pas vous faire trop attendre.

Avant de partir j'eus la satisfaction de pouvoir me procurer, par l'entremise de l'hon. Secrétaire-Provincial, une lettre de Son Excellence le Gouverneur au Duc de New-Castle ministre des colonies, lui exposant le but de mon voyage et le priant d'obtenir de Lord Russell, le ministre des affaires étrangères, une introduction auprès des personnes employées par le gouvernement dans les pays que j'aurais occasion de visiter. Malheureusement que Lord Russell était absent de Londres et mon temps était trop limité pour que je pus attendre son retour qui pouvait être d'une longue durée.

L'hon. Procureur-général du Bas-Canada me donna aussi une lettre, qui me fut du plus grand secours, et me servit de puissante introduction.

Je me rendis à Paris, et quoique ma mission ne fut pas revêtue d'un caractère officiel je fus néanmoins reçu avec toute la politesse et la bienveillance possible; et dès que l'on eut connu le but de mon voyage, l'on se montra empressé à satisfaire à ma demande et à me donner tous les renseignements désirables. L'on aime encore en France tout ce qui se rattache au Canada.

Je prends la présente occasion pour renouveler l'expression de ma reconnaissance à M. Thibault, un des administrateurs du Crédit Foncier de France, ainsi qu'à M. Le Hir, avocat dis-

tingué du Barreau de Paris, auteur de plusieurs ouvrages fort estimés, et dont quelques-uns sur le Crédit Foncier, se trouvent à la bibliothèque de notre Chambre d'Assemblée. M. Thibault ainsi que M. Le Hir me procurèrent plusieurs ouvrages importants et plusieurs documents précieux sur le Crédit Foncier.

M. Le Hir voulut bien, avant mon départ de Paris, me promettre de me donner par écrits ses vues et opinions sur plusieurs questions que je lui fis, et j'espère recevoir ses lettres à temps pour les insérer dans le travail que je prépare, et que je pense terminer vers le commencement du mois de janvier prochain.

À mon retour à Londres, avant de m'embarquer pour revenir au Canada, je vis plusieurs banquiers de Londres, afin de savoir d'eux si une Banque de Crédit Foncier, établie en Canada, pourrait négocier des Bons sur le marché anglais et à quelles conditions.

Après avoir bien étudié le fonctionnement et le mécanisme des diverses institutions de Crédit Foncier en Europe; après avoir suivi leurs opérations dans les rapports annuels faits par les directeurs de ces établissements; après en avoir observé les résultats dans les diverses localités où ils fonctionnent, j'en suis venu à la conviction que les circonstances où se trouve le Canada rendent l'introduction du Crédit Foncier très désirable pour le pays en général, et pour les cultivateurs et la colonisation en particulier. Son introduction dans ce pays est facile si nous le voulons. Mais pour cela il faut non-seulement que nous le voulions, mais encore que nous le voulions fortement; et non pas que nous disions oui et que nous ne fassions rien; il faut que nous parlions fort et ferme, car nous rencontrerons des obstacles, et de grands.

Les institutions de Crédit Foncier existent en Europe depuis près d'un siècle. La première qui fut fondée fut en Prusse, sous le règne de Frédéric-le-Grand. Le taux de l'intérêt de l'argent qui était monté à 10 à 12 par cent sur les meilleures hypothèques, à la suite des guerres, menaçait de plonger le pays dans une ruine désastreuse; quant un commerçant du nom de Buhning proposa l'introduction d'un système de finance, qui promettait de prêter sur hypothèque à un intérêt raisonnable. C'était le Crédit Foncier qui prenait naissance.

Struensee, ministre du roi Frédéric, approuva le projet et le fit sanctionner par le roi. Une banque fut formée en Silésie en 1770, et le roi la dota, pour commencer ses opérations, de \$223,000. L'effet immédiat de cette institution fut de relever l'espérance des cultivateurs et la confiance des prêteurs et par contre-coup de faire baisser immédiatement le taux de l'intérêt à 6 par cent; puis de faire monter la valeur des terres.

La banque était une association de

propriétaires emprunteurs, elle était revêtu de pouvoirs exclusifs et prisants pour se faire payer par les débiteurs. Elle fonctionna avec avantage pendant assez longtemps, mais il devint avoir des malheurs, et ces malheurs arrivèrent quand arriva l'époque des échéances des capitaux prêtés. Et ces malheurs devaient arriver, car on n'avait point encore introduit le système de l'amortissement graduel par annuités.

Ce fut George III, roi d'Angleterre, qui le premier introduisit en Hanovre l'amortissement obligatoire dans la Banque de Crédit Foncier qui fut établie à Lunebourg en 1790.

Toutes les Institutions de Crédit Foncier en Europe, à quelques rares exceptions près ont adopté l'amortissement et les prêts à longs termes, dans les statuts.

L'amortissement c'est une fraction du capital emprunté à longue échéance que le débiteur paye annuellement à la Banque, en sus de l'intérêt, et qui amortit ou éteint graduellement la dette, presque sans que le débiteur s'en aperçoive. C'est une véritable Caisse d'Épargne, où tous les ans le débiteur dépose une faible portion de sa dette qui mise à intérêt composé par la Banque reproduit au bout d'un certain nombre d'années le capital qu'il a emprunté.

Admirable perfectionnement dont aucun institut ion de Crédit Foncier ne saurait se passer, sous peine de se voir forcée de recourir aux poursuites de rigueur, et à l'expropriation de ses débiteurs au jour de l'échéance du capital, que le cultivateur ne peut jamais espérer retirer de sa terre en une seule fois, sans être obligé de la vendre.

Depuis l'introduction de l'amortissement les poursuites sont devenues très rares par les Banques de Crédit Foncier; elles sont presque nulles. Et en France, où les opérations de Crédit Foncier sont considérables, à l'exception d'un seul cas, la Banque n'a jamais été obligée de recourir aux pouvoirs dont elle est revêtue.

Les termes sont plus ou moins longs, suivant les pays. Dans quelques-uns 30 ans; dans d'autres 50, 60 ou plus; mais le plus généralement 50 ans. En France ils sont de 50 ans. Par une exception la Banque a été autorisée à prêter à courte échéance c'est-à-dire pour 10 ans, pour bâtir. Le terme de 50 ans semble généralement préféré par les emprunteurs, parce que l'annuité est moins forte, et que d'ailleurs ils ont droit de se libérer à volonté.

Le plus grand obstacle au développement des opérations des Banques de Crédit Foncier, après leur introduction dans un pays, c'est les déficiences du régime hypothécaire, qui permet les hypothèques occultes. Dans presque tous les Etats les législatures ont réformé leur régime hypothécaire ou sont en voie de le faire. Mais avant de pouvoir réformer le régime hypothécaire, il fallait trouver un

moyen prompt et efficace de parer à ces inconvénients. Pour cela on a introduit en faveur des Banques de Crédit Foncier le droit de purge. Le purge est un moyen simple peu dispendieux et prompt de s'assurer des hypothèques cachées, non enregistrées contre la propriété, et d'en purger l'immeuble ou du moins de les empêcher de primer l'hypothèque de la Banque.

Je vous ai dit que les Banques de Crédit Foncier en Europe, remboursaient annuellement une certaine portion des lettres de gage qu'elles émettaient; de manière qu'au bout d'un certain nombre d'années toutes celles qu'elles avaient émises à une certaine époque se trouvaient rentrées. Ce remboursement se fait par un tirage au sort tous les ans, ou tous les six mois, ou tous les quatre mois, suivant les pays. Ce tirage au sort est avec lots ou avec lots et primes. Avec lots simplement quand les premiers lots sortant désignent les numéros des lettres de gage qui seront remboursées au pair; avec lots et primes, quand outre la désignation des lettres de gage qui doivent être remboursées, il est attaché aux premiers lots sortant un prime ou somme d'argent, qui est plus ou moins considérable, mais détermine d'avance. Les lots sortant sont publiés dans les journaux.

Le mécanisme de ces institutions est bien simple, il consiste à émettre des lettres de gage ou Bons, qu'elles donnent à l'emprunteur, en échange d'une obligation portant première hypothèque sur un immeuble, en général du double de la valeur du prêt. L'emprunteur négocie ses lettres de gage, qui sont généralement au pair et souvent à prime.

Quelques Banques négocient elles-mêmes les lettres de gage, et en remettant le montant à l'emprunteur, qui lui donne son obligation. Elle émet de nouvelles lettres de gage, au montant des obligations reçues, qu'elle négocie encore; ce qui lui permet de faire de nouveaux prêts pour lesquels elle reçoit de nouvelles obligations. Ainsi de suite, sans qu'il y ait de limite à ses opérations que la limite des emprunts.

La lettre de gage est une obligation qu'émet la Banque par laquelle elle promet payer au porteur (quelque fois elle est nominative) une certaine somme, au bout d'un certain nombre d'années, avec intérêt; elle est généralement payable à une époque conforme à l'échéance des obligations des emprunteurs, avec cette différence que la Banque se réserve le droit de dénoncer les lettres de gage qu'elle veut rembourser. Ce qui se fait par un tirage au sort, que désigne les lettres de gage qui seront payées.

Quand le taux de l'intérêt tombe au-dessous de celui que comportent les lettres de gage, la Banque émet de nouvelles séries de lettres de gage, portant un moindre taux d'intérêt, et convertit les anciennes lettres de gage

en nouvelles, en rachetant les anciennes au pair après une déchéance préalable.

En Europe où les capitaux abondent, ou un grand nombre de rentiers cherchent à placer leurs capitaux sur le papier des banques de Crédit Foncier, que l'expérience a démontré être les institutions les plus solides et les plus sûres; on conçoit que les emprunteurs acceptent des lettres de gage, parce qu'ils sont toujours certains d'en avoir la valeur et souvent avec une prime; mais en ce pays le cultivateur ne peut et ne voudrait pas accepter un prêt, qui lui serait fait en lettre de gage ou en Bons de la Banque. Il faut que la Banque négocie elle-même les Bons pour se procurer les espèces nécessaires à rembourser ses billets qu'elle aura remis à l'emprunteur.

Mais pour négocier ses Bons il lui faudra trouver des prêteurs; où les trouvera-t-elle? voilà la question. Sera-ce en Canada?

En Canada y a-t-il des capitaux disponibles, et des capitalistes qui veulent prêter à la Banque, à de longues échéances et à un intérêt qui n'excède pas six par cent par an?

Quelques-uns le pensent. C'est une question qu'il importent d'examiner, avant d'aller plus loin. De sa solution dépendra en grande partie les résolutions qu'il conviendra de prendre.

En thèse générale, le taux de l'intérêt de l'argent est en raison de la demande et de l'approvisionnement dans un pays. Quand les capitaux sont abondants et que la demande est limitée, le taux de l'intérêt baisse. Quand la demande est grande et que les capitaux sont rares, alors le taux de l'intérêt hausse. La raison est bien claire, c'est que dans le premier cas les capitaux étant plus que nécessaires pour rencontrer les demandes, chaque capitaliste préfère prêter au p'us bas taux possible plutôt que de garder son argent à ne rien faire. Dans le second cas la rareté du numéraire le fait rechercher par les emprunteurs, qui offrent un taux d'intérêt d'autant plus élevé qu'ils ont plus de difficulté à en trouver.

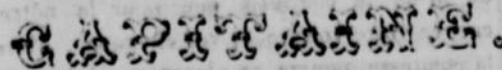
En Canada le taux de l'intérêt est-il élevé? L'habitant peut-il trouver à emprunter à un taux raisonnable, en rapport avec le produit de ses terres, et avec de bonnes hypothèques? n'est pas difficile de répondre à ces questions. L'intérêt est fort élevé; l'habitant, avec les meilleures garanties, ne peut se procurer des emprunts à un intérêt et à des termes de paiements, qui puissent se trouver en rapport avec ses ressources.

Quelle en est la cause? C'est que les capitaux dans le pays ne suffisent pas aux besoins et aux demandes.

En effet si nous examinons et choisissons un peu sur la distribution des capitaux dans le pays, nous trouvons que les capitaux sont distribués dans la circulation pour les besoins des particuliers de la vie; 2o. Dans les banques et le Commerce; 3o. Dans les prêts sur hypothèques.

FEUILLETON.

LE



L'ÉPIQUE

D'AVEVENTURE.

PAR CHARLES LEDHUY.

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

LE VIEUX CHATEAU.

—Que voulez-vous dire, milord?
—Poursuivez... poursuivez.
—Deux domestiques, un vieillard et une fille de chambre, sont, dès à présent installés dans la maison, et attendent leur maîtresse.
—L'arrent-ils anglais?
—Le vieillard ne parle que le hollandais et la jeune fille sait seulement de plus quelques mots de français.
—Vous connaissent-ils?
—Non, milord, ils ne m'ont jamais vue.
—C'est bien. Comment êtes-vous venus ici?
—Sur le brick français l'Emerillon, qui

m'a débarquée à la baie des Batailles. En touchant la terre, je trouvai, comme Votre Grâce me l'avait annoncé, Samuel avec deux chevaux, et un instant après j'étais ici.

Le duc frappa sur la table, le vieux domestique parut.

—Eh! bien demanda le duc.

—J'attends les ordres de milord, dit le vieillard en s'inclinant.

Le duc le congédia d'un geste et, faisant signe à Jeanne de le suivre, il marcha vers une porte masquée par une tapisserie qu'il souleva.

—Jeanne, dit-il avec un tremblement fébrile, je vais remettre entre vos mains plus que ma vie... je vais vous confier mon honneur et ma vengeance....

—Milord!

—Vous m'avez promis d'être pour moi la sœur et l'amie que la terre entière ne peut m'offrir si vous me repoussez.... Êtes-vous prête à tenir votre promesse?

—Je suis prête, milord.

—Réfléchissez encore; car, du moment où vous direz oui, vous ne vous appartenez plus.... Vous allez enchaîner votre existence à une existence frappée de malédiction.... Il vous faudra renoncer au monde, vivre dans une retraite absolue où vous n'aurez pour distraction que des larmes ou

des cris de souffrance.... Il vous faudra concentrer toute votre intelligence dans une surveillance active et persévérante, épier, sur les lèvres d'un être privé de raison, l'apparition d'un secret ou d'un nom.... Vous sentez-vous le courage d'embrasser cette vie infernale?

Jeanne, épouvantée, le regarda.... Qu'il était, en ce moment, différent de l'ami d'enfance dont l'image vivait toujours dans sa pensée! Les passions les plus violentes se peignaient dans ses traits; ses yeux, animés d'un feu sombre, étaient injectés de sang, et de sa main crispée il serrait avec anxiété le bras de Jeanne.

—Milord, dit-elle les larmes aux yeux, vous avez bien souffert!

—J'ai l'enfer dans le cœur! s'écria le duc avec un accent déchirant. M'abandonneras-tu, Jeanne?

—Venez!.... disposez de ma vie.

En disant ces mots, elle écarta elle-même la tapisserie et franchit avec le duc la porte qu'elle masquait.

V.

LA BAIE DES BATAILLES.

Cette porte conduisait à une terrasse inférieure qui dominait le jardin du château. Les dalles brisées, les caisses de fleurs ren-

versées et l'herbe qui croissait de toute part indiquaient l'abandon profond dans lequel était maintenant cette belle résidence. Il faisait très sombre, mais le duc n'en marcha pas moins vite vers un escabeau de pierre en mauvais état qui descendait dans le perron. Il y trouva Samuel.

—Le carrosse est-il là? dit-il au duc.

—Oui, milord, ainsi que le cheval de Votre Grâce et celui de milady.

Ayant ouvert une dernière porte qui donnait dans la campagne, Samuel fit voir, en effet, les deux chevaux et une voiture attelée d'un seul cheval et fermée avec soin. Au moment où Samuel s'assit sur le siège, Jeanne se sentit frémir; il lui parut qu'un gémissement plaintif venait de s'échapper de cette voiture semblable à un tombeau. De son côté, le duc, tout tremblant, avait à peine la force d'aider Jeanne à monter à cheval; il y réussit néanmoins, et s'étant lui-même en selle, donna l'ordre à Samuel de marcher.

Alors commença entre le duc et Jeanne une conversation importante dont nous dirons bientôt le terrible sujet, conversation qui dura jusqu'à l'instant où le bizarre cortège arriva au bord de la mer.

On descendait à la baie des Batailles par

une petite vallée entourée de rochers élevés, et, sauf le mugissement des vagues qui n'arrivait dans ce lieu solitaire qu'un murmure doux et confus, le silence régnait de toute part.

—Le signal, demanda le duc?

—Un matelot m'attend sur le rivage, répondit Jeanne, et lui-même te donnera le signal.

—Qui va là? dit en français un vieillard sonore.

—Passagers de l'Emerillon, reprit Jeanne dans la langue anglaise.

—Madame la comtesse de Valcour est en s'approchant un homme vêtu en matelot. Vous voyez, madame que je vous ramène à bord de l'Emerillon.

—Je vous remercie, capitaine, veuillez appeler votre canot.

—Ma cousine vous est obligée, dit le duc nous sommes Français comme vous, et nous rendant service, vous pouvez être certain que vous ne faites tort à qui que ce soit.

Ceci avait été dit aussi en français, mais le duc parlait très-purement. Le vieillard ajouta:

—Je suis enchanté, monsieur, de vous connaître, et d'avoir pu vous rendre service ainsi qu'à madame la comtesse, la plus aimable des passagères que j'aie

Quand à l'argent qui se trouve employé journellement aux besoins de la vie, et dont chaque famille possède une portion, on ne peut compter sur ces capitaux pour faire des prêts à l'agriculture. Ce capital circulant est d'un emploi trop fréquent et trop urgent pour que celui qui le possède puisse le prêter.

Il y a des Banques, qui sans doute possèdent de grands capitaux, qui souvent ne peuvent tout employer même pour la demande du commerce : On a même dit qu'elles regorgeaient d'argent ! Est-ce que le cultivateur ne pourrait pas y trouver les capitaux dont il a besoin ? C'est là ce qui fait croire à quelques-uns que le pays possède les capitaux suffisants à tous ses besoins, et qu'il est inutile de s'adresser à l'étranger pour s'en procurer.

Je voudrais qu'ils ne fussent pas dans l'erreur ; mais je crains fort qu'ils ne se trompent ; Examinons. Si les banques regorgeaient d'argent, pourquoi ne prêteraient-elles pas sur hypothèque ? Les banques dont la charte ne leur permet pas de prêter sur hypothèque pourraient en obtenir la permission. Et cependant elles ne le font pas ! Pourquoi cela ? c'est qu'elles n'ont pas de capitaux suffisants pour prêter à l'agriculture.

L'agriculteur ne peut emprunter pour remettre dans trois ou six mois, ou même dans un an. S'il a employé son emprunt pour l'usage de l'agriculture, sa terre ne lui rendra jamais en bloc le capital qu'il y a ajouté : elle pourra bien le lui rendre en détail, par une augmentation annuelle des revenus et des récoltes ; ce qui lui permettrait d'en payer annuellement une fraction pour amortissement, mais pas autrement. Les banques peuvent-elles lui prêter pour de longs termes ?

Il suffit d'examiner le mécanisme des banques pour voir de suite que leurs capitaux ne peuvent leur suffire, même pour une partie infiniment petite. Une banque avec un capital disons de cent mille louis, ne prêtant qu'à de courtes échéances, trois mois, voit rentrer tout ce qu'elle peut prêter au bout de trois mois. Comme ses prêts rentrent tous les trois mois, elles peuvent émettre des papier au double et au triple de ses capitaux, parce qu'ils suffisent dans les trois mois à rencontrer tous les billets qu'elle a mis en circulation, et dont une partie lui revient de jour en jour par les échéances quotidiennes de ses créances. Aussi avec cent mille louis de capital, elle émettra des billets pour trois cent mille louis qu'elle prêtera pour trois mois, au bout duquel temps ils seront tous rentrés ; elle pourra encore prêter ces trois cent mille louis pour trois autres mois ; rentreront dans cette intervalle, et elle les prêtera encore une quatrième fois dans le cours de l'année. De cette manière une banque avec un capital de cent mille louis seulement fera des affaires pour douze cent mille louis dans le cours de douze mois. Et l'intérêt qu'elle retirera de son capital sera triplé par l'émission de ses billets, qui sont triples de son capital ; c'est-à-dire que recevant sept par cent sur ses prêts elle retirera 21 par cent de son capital. Et même elle en retire d'avantage, car recevant l'intérêt en dedans c'est-à-dire prenant l'intérêt d'avance en escomptant les billets, elle peut encore retirer profit de cet escompte.

Voyons maintenant quels seraient ses profits ainsi que le montant des opérations qu'elle pourrait faire, si au lieu de prêter à trois mois, elle prêtait

à longues échéances, à un an seulement.

Prêtant à un an, son capital ne rentrerait qu'un bout de douze mois ; et dans cet intervalle tous les billets ou à peu près tous reviendraient à la Banque pour être échangés contre du numéraire. Elle ne pourrait émettre plus de billets qu'elle n'aurait de numéraire pour les rencontrer, sans courir risque de se trouver incapable de faire face à ses affaires. Les opérations de l'année se réduiraient donc à prêter une fois cent mille louis, qui à sept par cent d'intérêt lui donneraient £7000 plus les bénéfices sur l'escompte de profits.

(La suite au prochain numéro.)

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 25 NOVEMBRE 1862

Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de bien vouloir le faire sous le plus court délai.

Le Bas-Canada est actuellement dans une position assez précaire pour qu'il faille toute la sagesse de nos hommes publics les mieux inspirés pour l'en retirer. Outre les embarras financiers dans lesquels les prodigalités sans exemple de la dernière administration ont jeté la Province toute entière ; outre les désavantages auxquels la guerre qui se poursuit chez nos voisins, a soumis notre commerce ; outre la situation incertaine où nous place cette guerre et le danger d'une invasion de notre territoire par suite d'une rupture, improbable à la vérité, mais possible, entre notre métropole et le gouvernement des Etats-Unis ; outre ces différents sujets d'appréhension qui nous sont communs avec nos co-sujets du Haut-Canada, nous en avons de particuliers au Bas-Canada qui compliquent singulièrement notre position. La jalouse et fanatique ambition de la population Haut-Canadienne, qui travaille, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, mais toujours avec une égale persistance, à détruire l'équilibre entre les deux sections de la Province, est toujours là comme une menace contre nos institutions, notre foi et notre langue, quoi que l'attitude équitable et ferme de l'administration actuelle, lui ait, pour l'instant, imposé silence. Des divisions intestines viennent encore aggraver notre position, déjà assez compromise, et menacer notre avenir. Non seulement des haines de race et de religion affaiblissent notre population en la fractionnant, mais de nouvelles causes de trouble et d'affaiblissement surgissent chaque jour au milieu de nous. Autrefois le Bas-Canada était, à la vérité, partagé en deux camps bien distincts ; mais la bonne cause ne souffrait pas de cette division, car elle ne servait qu'à établir une distinction légitime entre les vrais amis du pays et une méprisable coterie qui tramait sa ruine ; dans l'un de ces partis se trouvaient les ennemis nés de tout ce que nous respectons ; dans l'autre étaient les zélés et patriotiques défenseurs de nos lois, de notre langue et de notre croyance ; aujourd'hui que la jalousie et l'attachement toujours croissants des adversaires de notre religion et de notre nationalité, rendent l'unanimité, chez

nous, plus indispensable que jamais, voilà que de nouvelles dissensions surgissent pour nous partager et nous affaiblir. Des ambitieux, dans des vues d'intérêt purement personnel, sont venus attumer, au milieu de nous, les préjugés les plus regrettables, en cherchant à créer des distinctions de classe qui, de fait, n'ont aucune raison d'être. Une malheureuse prévention, justifiée, jusqu'à un certain point, par les trahisons trop fréquentes du parti déchu et exploitée assez habilement par un certain nombre de nos hommes publics qui se font un mérite de leur incapacité et qui l'invoquent même, auprès du public, comme une garantie de bonne conduite, une déplorable prévention, disons-nous, a fait que, dans plusieurs localités, on a rejeté comme suspects, des hommes jouissant de la plus haute réputation de probité et de capacité, pour la simple raison qu'ils avaient eu le malheur de recevoir une éducation libérale. Nous pourrions même citer, si le fait n'était déjà surabondamment prouvé, une Division Electorale qui n'a pas eu honte d'offrir au pays le spectacle scandaleux d'une élection où un agriculteur pratique, parfaitement qualifié sous le rapport de l'instruction et de l'honnêteté, et capable de rendre à sa classe, comme Conseiller-Législatif, des services importants, était défait par un aventurier, sans capacités, et sans position sociale. Si cet état de choses devait se maintenir longtemps au sein de notre population, notre sort serait bientôt fixé, et la déchéance de la noble race d'hommes que la providence a placée sur ce coin de terre, pour édifier le nouveau monde par l'exemple de ses vertus, deviendrait inévitable.

Mais un tel malheur n'est pas à craindre. Le peuple Bas-Canadien est intelligent ; son bon sens proverbial ne lui permettra pas de se laisser entraîner, par les exhortations intéressées de quelques ambitieux, dans une voie de perdition et d'anéantissement. Il comprendra de lui-même que son salut dépend de son unité ; toutes les distinctions, toutes les divisions qui nous exposent aujourd'hui à la ruine seront bientôt dominées par des considérations plus sérieuses ; les chercheurs de popularité finiront par tomber avec les malheureux préjugés qu'ils ont soulevés, et, en définitive, le mérite réel triomphera du charlatanisme. Une seule distinction sera faite dans le choix de nos hommes publics, ce sera celle qui doit exister entre l'honnêteté et sa contre partie, entre l'homme capable et dévoué aux intérêts de son pays et l'homme sans capacités et sans patriotisme qui place son avancement personnel au-dessus de toute autre considération et qui, pour y réussir, n'hésite pas à semer la discorde au sein de la société qu'il se fait fort de protéger.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les avis d'Europe apportés par le steamer Persia, arrivé jeudi à New-York et transmis hier, par le télégraphe, vont jusqu'au 9 du présent.

On annonce que sept puissants paquebots à vapeur, dont 5 sont de la force de 1000 chevaux, vont former une ligne entre le Havre et New-York. D'autres vapeurs appartenant à la même compagnie, voyageront entre New-York et les Indes occidentales.

Le correspondant parisien du Times signale un bruit d'après lequel la France aurait fait des ouvertures à la Russie dans le sens d'une intervention en

Amérique ou d'une reconnaissance du Sud.

Le Herald de Londres apprend que la proposition de la France relativement à une intervention conjointe pour recommander une suspension des hostilités a été soumise au gouvernement de la Russie et de l'Angleterre, et que la première l'a agréée.

Le conseil de la chambre de commerce de Liverpool a débattu la question du vapeur Alabama, et a décidé formellement qu'une lettre fut transmise au comte Russell pour appeler son attention sur la destruction des navires contenant des marchandises anglaises, par un croiseur armé portant le pavillon confédéré ; et désirant connaître l'opinion du gouvernement anglais relativement à la position des propriétaires de marchandises neutres.

Les journaux espagnols protestent énergiquement contre la conduite du capitaine du Montgomery.

Le Times voit dans le ton de la presse new-yorkaise la preuve d'une réaction en Amérique et nourrit l'espoir que le pire est passé et qu'il y aura bientôt un retour vers la raison et l'humanité.

Un rapport officiel des sondages faits par le vapeur Porcapine, dans l'intérêt de la compagnie du télégraphe atlantique, vient d'être publié. Ce rapport est décidément favorable à la côte d'Irlande.

Cyrus W. Field, visite en ce moment les principales villes commerciales, dans l'intérêt de l'entreprise et a grand espoir dans le succès.

La banque de France a élevé à 4 par 100 le taux de l'escompte.

Le gouvernement du Piémont a protesté contre les récentes rencontres qui ont eu lieu entre les Autrichiens et les Italiens sur les rives du Pô.

Garibaldi a été transporté à Pise, par ordre des médecins.

Des avis transmis de Madrid, le 9, mandent que le ministre plénipotentiaire espagnol à Washington a reçu des instructions de nature à amener une solution satisfaisante de l'affaire du Montgomery.

On lit dans le journal La France :

On annonce que la dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys à notre chargé d'affaires à Turin sera prochainement insérée au Moniteur.

D'après les nouveaux renseignements qui nous arrivent, M. le ministre des affaires étrangères se montre animé, dans ce document, d'une grande sympathie pour l'Italie. Mais si nous sommes bien informés il déclarerait en même temps que la question de Rome, telle qu'elle est posée dans la circulaire du général Durando, n'a jamais été soulevée diplomatiquement et ne saurait entrer dans le domaine des négociations.

La reconnaissance du royaume italien par la France, témoignait sans doute de sa sollicitude pour la grande cause dont ses armes ont assuré le triomphe ; mais cette acte diplomatique, loin d'impliquer l'adhésion du gouvernement impérial à d'autres prétentions, a été accompagné, au contraire de réserves les plus formelles.

Ce que la France désire, ce qu'elle doit attendre du cabinet de Turin, c'est son concours pour faire prévaloir une conciliation nécessaire entre l'Italie et la papauté.

C'est à ce grand résultat que le gouvernement italien est appelé à concourir, et c'est à lui surtout qu'il appartient de prendre l'initiative.

Tel est, nous assure-t-on, le sens gé-

néral de la dépêche du nouveau ministre des affaires étrangères.

On lit dans l'Opinion Nationale :

M. le professeur Nélaton, est de retour à Paris, après avoir rempli à Gênes une mission qu'il avait acceptée auprès du général Garibaldi. Un rapport détaillé sur l'état de la blessure et sur l'état général de l'illustre malade, adressé avant son départ de la Spezia par M. Nélaton aux médecins consultants, sera inséré prochainement dans un des journaux de médecine de Paris.

Nous nous bornerons ici à donner quelques détails sur le voyage que nous avons eu l'honneur de faire avec le célèbre chirurgien, et de résumer son opinion sur l'état du malade et le traitement à suivre.

Le 23 octobre, M. Nélaton reçut dans la journée une lettre écrite au nom du général Garibaldi et signée par les quatre médecins ordinaires, réclamant le concours de ses lumières et sa présence à la Spezia.

On se rappelle les bruits alarmants qui, depuis deux jours, s'étaient répandus dans Paris sur la situation du général Garibaldi. M. Nélaton partit le soir même et nous arrivâmes à destination le mardi 23, à deux heures du matin.

La nouvelle de l'arrivée du célèbre chirurgien fut portée au général par le docteur Maestri, qui nous avait accompagnés depuis Turin, et dès huit heures, M. Nélaton se rendit auprès de l'illustre malade.

Après quelques paroles de sympathie échangées respectivement, M. Nélaton examina le blessé. Ayant trouvé son état satisfaisant, il procéda aussitôt à l'examen du pied. Après cet examen, il lui dit :

"Général, je suis heureux de vous annoncer que je ne crois pas l'amputation nécessaire et que la balle pourra être extraite facilement."

A quoi le général répondit avec un calme et une simplicité qui frappèrent M. Nélaton :

"J'aime encore mieux cette solution que l'autre, et je vous en remercie beaucoup."

L'impression du docteur Nélaton se trouve ainsi formulée dans le rapport écrit dont nous avons parlé plus haut.

"Je pense que la balle est contenue dans la plaie, c'est elle que le stylet rencontre à deux centimètres et demi de l'ouverture ; je dois dire aussi que lorsque le membre fut découvert, je fus très-favorablement impressionné de sa bonne installation ; cet examen fut fait en présence et avec le concours empressé des docteurs Bari, Prandina, Albanese, Basile, Vio-Bonano, Maestri, etc."

Après avoir énuméré plusieurs autres circonstances qui concoururent à motiver son jugement, M. Nélaton arrive au pronostic suivant :

"Le malade n'est pas actuellement en danger, le pouls est normal, le peu franchi, le petit est développé, le sommeil suffisant et réparateur, la physionomie excellente."

Enfin, abordant la question de traitement à suivre, le professeur s'exprime ainsi :

"Je conseille d'élargir graduellement pendant quelques jours le trajet de la plaie jusqu'au corps résistant, par l'introduction répétée de corps dilatants. Après cinq ou six jours, ce trajet sera assez grand pour que l'on puisse facilement saisir avec une simple pince à anneaux la balle et l'amener au dehors."

L'extraction ainsi faite est préférable à l'extraction immédiate, qui certainement ne serait pas impossible, mais qui serait plus difficile, très-douloureuse, provoquerait un retour fébrile, et qui d'ailleurs n'est pas indispensablement exigée par les circonstances actuelles de la blessure, puisque l'état du membre s'amende de jour en jour."

Le rapport dont nous venons de citer quelques passages fut adressé par M. Nélaton aux médecins qui devaient se réunir en consultation le lendemain 29, parce qu'à son grand regret, il se trouvait dans l'impossibilité d'y prendre part, ayant reçu dans la journée un télégramme qui le rappelait à Paris en toute hâte.

Avant de quitter la Spezia, M. Nélaton voulut assister au pansement du soir du général Garibaldi ; puis il prit congé de l'illustre blessé qui lui témoignait la plus vive re-

l'Emerillon ait vues sur son bord. J'ai déjà reçu une gratification honorable, on m'en promet une seconde... Pourquoi ne vous servirais-je pas, lors même qu'il s'agirait de jouer quelque tour à ces damnés Anglais ?

—Nous ne jouons de tout à personne, interrompit le duc en mettant pied à terre et en aidant Jeanne à descendre également de cheval. Obligé de demeurer quelque temps encore en Angleterre, je charge ma cousine Mme de Valcourt de conduire en Hollande, où nous sommes réfugiés depuis longtemps, ma femme qui est malade d'une cruelle maladie.

—Ah ! il y a une dame malade ? dit le marin en examinant la voiture que Samuel se mettait en devoir d'ouvrir.

—Veuillez donner à votre brick le signal d'approcher.

Cela est facile, monsieur ; l'Emerillon est un oiseau bien fait ; je l'ai rendu docile et familier au point que, si je l'exigeais, il viendrait se percher sur mon pouce. Vous allez voir comme il entend l'obéissance.

Un son aigu retentit alors dans la baie et, avant qu'il eût été répété par l'écho, on vit briller une lumière au loin de distance du rivage.

—Voyez, monsieur, dit le marin, ce sont les yeux de mon oiseau... Le canot est à

deux pas ; si Mme la comtesse veut embarquer, je suis à ses ordres. L'Emerillon ne demande qu'à ouvrir ses ailes et à voler vers les côtes de Hollande.

Le duc, après s'être encore entretenu à l'écart avec Jeanne et lui avoir remis divers papiers, s'approcha de la voiture qu'il ouvrit.

—Capitaine, dit-il, veuillez aider mon valet à transporter jusqu'à votre canot cette infortunée.

Il s'arrêta comme si l'émotion l'eût suffoqué.

—Courage ! lui dit Jeanne à l'oreille.

Le marin s'était avancé, et, avec Samuel il avait soulevé une forme humaine soigneusement enveloppée.

—Par le ciel ! murmura-t-il avec un certain effroi, cette femme est morte, monsieur !

—Elle n'est qu'endormie, dit Jeanne, soyez tranquille capitaine ; sa vie n'est pas en danger, sa raison seule est altérée.

—Si vous me dites d'être tranquille, madame la comtesse, je le serai. Mais ce sommeil me paraît bien profond.

En ce moment un matelot accourut et tira le Français à part :

—Capitaine, lui dit-il à voix basse, Richard a vu luire des canons de mousquets dans les buissons au sud, à un mille d'ici. Je crois qu'il y aura du grabage,

—Je ne veux pas supposer, répondit sévèrement le capitaine, que, sinon Richard et vous, personne ait quitté le bord.

—Sauf votre respect, capitaine, nous avons dix hommes à terre.

—Que le ciel les confonde et toi aussi ! dit le Français en lui assénant sur la tête un coup de poing furieux.

—C'est que, capitaine, reprit le matelot non déconcerté, nous avons de vieilles connaissances sur la côte... Quelques barriques d'eau-de-vie sont bientôt débarquées.

—Il fallait attendre mes ordres. Celui qui a permis cette équipée la payera cher.

—C'est le lieutenant.

En ce moment le duc s'approchait impatient.

—Pardou, monsieur, lui dit le capitaine fort agité, une étourderie de mon lieutenant me place ainsi que mon brick dans une position critique dont il faut, avant tout, que je sorte... J'ai dans l'idée que vous ne devez pas être fort scrupuleux sur un point qui ne regarde que les receveurs du prince d'Orange...

Je ne vous cacherais donc pas que je suis contrebandier ; mes gens se sont permis un tour de métier qui leur a mis aux trousses une nichée de douaniers. On vient de m'avertir que des armes brillaient dans l'ombre ; je vais envoyer chercher du renfort.

Probablement il y aura des coups donnés et reçus... Pour moi j'y suis accoutumé ; lorsqu'on va au bois, ce n'est pas pour avoir peur des feuilles ; mais quant à cette dame, quant à vous-même, c'est une autre affaire... Il est nécessaire que, pour un instant, vous vous cachiez.

—C'est impossible ! s'écria vivement le duc. Il faut absolument que ma cousine et... ma femme soient transportées à bord sur-le-champ. Il suffit de quelques minutes... Votre canot est là...

—Il suffit de quelques minutes aussi, monsieur, reprit avec fermeté le capitaine, pour que dix de mes gens soient faits prisonniers pendant le trajet du canot à mon brick. On voit que vous n'avez rien à craindre des douaniers !

—Eh ! monsieur, faites ce que je vous demande, je vous aiderai à les battre ensuite, si vous voulez.

En ce moment un coup de feu retentit à environ un mille.

—Nage à l'Emerillon ! dit rapidement le capitaine au matelot. Que le lieutenant m'envoie le contre-maître avec vingt hommes armés. Que les rameurs de mon canot ne bougent pas.

Le matelot partit.

—Monsieur, continua le Français en

s'adressant au duc, j'accepte votre offre ; j'ai peur que nous n'ayons pas trop de bras tout à l'heure... Mais, je vous le répète, et je vous en conjure, autant pour la sûreté de Mme la comtesse que pour la nôtre, cachez votre voiture et vos chevaux ; Mme la comtesse pourra se placer aussi dans la voiture, et votre valet veillera sur elle.

—Le temps que nous mettons à cette discussion, reprit avec humeur le duc, suffirait pour le transport.

—Ja commande ici, monsieur, et je ne bougerai de cette place que quand mes amis seront en sûreté. C'est mon premier devoir. L'engagement que j'ai contracté avec Mme de Valcourt me vient qu'en seconde ligne. Cela dit, agissez comme il vous plaira.

Le capitaine ayant prononcé ces mots d'un ton qui n'admettait pas de réplique, se détourna pour écouter, et le duc, en dépit de l'agitation fébrile qui le dévorait, dut se soumettre.

—Jeanne, dit-il à son amie qui cet a-par-té dans une situation aussi grave inquiétait et troublait encore, vous ne pouvez vous em-

barquer... Cet homme fait de la contrebande et ses gens sont poursuivis. Il faut attendre... attendre, quand chaque minute dure un siècle ! attendre, quand je donnerais une fortune pour vous savoir loin d'ici...

connaissance en des termes qui touchèrent vivement l'émiment professeur. Pressé d'arriver à Paris, M. Nélaton, cette fois, choisit la voie la plus courte, celle de la mer; à huit heures du soir, il quittait la Spezzia accompagné jusqu'au bateau à vapeur par les quatre médecins de Garibaldi, MM. Bipari, Prandina, Albanese et Bassi, ainsi que par les docteurs Zanetti, Bertani, Tommasi, Cipriani, etc., qui, dans le courant de la journée, étaient arrivés à la Spezzia, et qui tous s'empresèrent d'exprimer à leur illustre collègue les sentiments de sympathie et de reconnaissance dont ils étaient pénétrés.

Le Blocus des Bermudes.

Dernièrement l'Angleterre a fait des réclamations auprès du cabinet des Etats-Unis par l'intermédiaire de Lord Lyons au sujet du blocus des Bermudes. La lettre qu'on va lire, publiée par le Times de Londres, raconte le fait qui a donné lieu à la principale de ces réclamations.

Monsieur, Je suis arrivé hier à Liverpool, venant de Saint-Georges (Bermudes); la malle des Bermudes n'étant pas encore arrivée, je prends la liberté de vous adresser le petit récit qui va suivre. L'île a été rigoureusement bloquée par une escadre fédérale sous les ordres de l'amiral Wilkes (le fameux Wilkes) depuis le 27 septembre.

Le dit jour, il est entré dans le port, sur le Nagassitt, accompagné de la canonnière Tioga; une autre canonnière, la Sonoma, gardait l'entrée du port sous prétexte de faire du charbon et de se réparer. Il est resté à l'ancre jusqu'au 3 octobre. Ce jour-là, il a quitté le port avec le Tioga; le Sonoma est resté; il a commencé de faire du charbon, et il est parti le 5 octobre. Ces trois navires étaient en vue à la date de mon départ, le 7 octobre, croisant à 4 milles de terre, et le soir jetant l'ancre dans le canal qui conduit à Saint-Georges, de telle manière qu'aucun navire ne pouvait entrer ni sortir.

Dans la matinée du 5, le steamer de la marine royale, Merlin, a été abordé après qu'on lui a eu envoyé un boulet, dans un rayon de 3 milles de la terre, suivant la déclaration du pilote.

J'ai quitté le port le 7 octobre, à 7 heures du soir, sur le bateau à vapeur Gladiator dans un rayon de 3 à 4 milles de la terre, j'ai été hélé par le Sonoma qui m'a ordonné de mettre en panne; j'ai obéi.

On m'a ordonné de me rendre à bord, j'ai vu que l'on démasquait les canons et que les hommes étaient à leur poste. Aussitôt est arrivé un canot avec un officier, cet officier monte à bord, et me demande mes papiers; je les lui ai montrés, il en a pris copie. Il m'a ordonné de demeurer en panne jusqu'à ce qu'il en eût référé à son commandant. Il a ajouté que si je pouvais partir il agiterait son mouchoir, ce qu'il a fait quelques moments après, et je suis parti. Il est évident que le besoin de faire du charbon était un prétexte.

L'escadre n'était qu'à quatre jours du fort Mouroe, et la quantité de charbon prise à bord n'aurait pas suffi pour chauffer un seul de ces navires s'ils avaient eu réellement besoin de charbon. J'ajoute que le seul navire de guerre anglais à Bermude est le Desperate.

Je suis, etc. ALEX. HORA. Commandant le navire à vapeur Gladiator. A Liverpool, 28 octobre.

Il faut attendre et vous cacher... Montez dans cette voiture. Jeanne ne put maîtriser un mouvement d'effroi.

— Oh! ne perdez pas sitôt courage, Jeanne! Au nom du ciel, rappelez-vous la promesse solennelle que j'ai reçue de vous. Que craignez-vous, d'ailleurs, d'un être insensible et sans force? — Pourquoi crairiez-vous? répondit Jeanne en se roidissant contre une faiblesse involontaire; je dois et veux vous obéir.

— Montez donc, car le temps presse. Samuel veillera sur vous tandis que je resterai avec le capitaine.

— Vous me quittez? Oh! non, venez avec moi. Pourquoi vous mêler à ce combat? Evitez le danger, milord! Songez aux angoisses dans lesquelles j'attendrai... Songez...

— Ne craignez rien, Jeanne. Va, je n'aurai pas le bonheur de mourir!

— Ingrat! — Cachez-vous, cachez-vous! dit le capitaine en revenant vers eux.

Et, poussant Jeanne dans la voiture, il prit les chevaux par la bride et les entraîna vers un bosquet assez épais derrière lequel ils furent bientôt invisibles.

On écrit de Washington qu'ils sont dans une grande erreur, les gens qui espèrent avoir influencé le président par intimidation ou flatterie, de manière à le faire revenir sur sa proclamation du 22 septembre; ils se trompent sur le caractère d'Abraham Lincoln, et ils se trompent complètement de but.

Avant-hier, le président, en causant avec plusieurs de ses amis, a déclaré dans le cours de la conversation que le résultat des élections récentes n'avait en aucune manière modifié ses intentions: "J'ai lancé ma proclamation, a-t-il dit, après mûre et profonde délibération, et à partir du premier janvier elle sortira son plein et entier effet." L'auteur de la lettre qui donne ces détails assure qu'il était présent à l'entretien, et que c'est le président qui a conduit la conversation sur ce terrain.

Nouvelles du Mexique.

Le dernier steamer de la Havane a transporté plusieurs lettres semi-officielles, adressées à Washington, qui donnent quelques détails sur les préparatifs de défense des Mexicains et sur leurs espérances de succès. Ces lettres témoignent de la résolution du peuple à résister jusqu'à la dernière extrémité. Les fortifications de Puebla sont complétées et la garnison en est très-forte. Les mêmes lettres disent que cette place serait-elle prise et la capitale dont les travaux sont presque achevés, éprouvée-elle le même sort, ce ne serait que le commencement de la guerre.

Les divers Etats ont envoyé leur contingent avec la plus grande célérité... Le général Comonfort a lui tout seul, a amené de la frontière d'un Etat, 5,000 hommes, pour la défense de Mexico; le général Rojas en a amené 2,000 de l'Etat de Jalisco. Tous les chefs réactionnaires ont envoyé leur adhésion à Juárez, qui a accepté leurs services. Des ordres ont été expédiés pour mettre en état de défense toutes les villes qu'il est possible de fortifier. Le congrès secundo entièrement le pouvoir exécutif; tous les Etats étaient représentés à la séance d'ouverture le 20 octobre.

Une loi adoptée le 27 octobre, donne au président tous les pouvoirs extraordinaires pour résister à l'invasion; il est en réalité dictateur pour six mois ou pour jusqu'à la fin de la guerre. Ce sont les mêmes pouvoirs qui avaient été conférés au général Doblado, lors de la dernière session, et qui depuis, lui ont été retirés.

Aux dernières dates, le gouvernement mexicain estimait qu'il avait encore six semaines pour se préparer; il compte employer ce délai à rassembler une armée double des forces françaises. Celles-ci que l'on porte à 30,000 hommes, n'a pas encore reçu d'un pouce. On pense que l'armée d'expédition ne s'avancera pas sérieusement avant la fin de décembre. A cette époque seulement, tous ses transports seront arrivés les uns de la Havane, les autres de New-York.

L'armée française n'a plus aucun allié indigène depuis qu'elle a abandonné Almonte. Les partisans de celui-ci, 2,000 hommes environ ont déserté; il paraît qu'ils vont quitter le pays.

L'expulsion de Jarker et de cinq des siens a été la conséquence de la découverte de plusieurs lettres adressées à des amis de Paris qui révélaient des rapports intimes entre l'invasion et les réclamations du banquier suisse, récemment baptisé français et quels sorte d'influence on a exercé en France sur l'entourage de l'empereur. — Messenger F.A.

FAITS DIVERS.

— L'hon. M. Alexandre Borel-Lajoinie qui a été élu pour représenter au Conseil-Législatif la division électorale de Lanaudière est mort dernièrement à Berthier.

— Mardi dernier vers les huit heures du soir, dit le Courrier de St. Hyacinthe, un bien triste accident est arrivé à la maison d'un nommé Charles Demers, du Grand Rang de la paroisse de St. Hyacinthe. Au moment de l'accident Mme Demers était occupée à peigner de la filasse; le feu prit

— Voici le terrain libre, dit-il alors au duc; attendons les événements.

Le matelot envoyé à bord avait fait diligence; bientôt un bruit contenu d'avirons annonça l'exécution des ordres du capitaine. Une vingtaine d'ombres silencieuses descendirent à terre et se rangèrent sur le rivage.

— Oh! de l'Emerillon? dit le capitaine à mi-voix. Ventre à terre? et ne remuez pas plus que des marouins empailés. Est-on averti?

— Toilette complète, capitaine! dit une voix enrouée.

— Silence.

— Nous sommes muets comme des chaussons.

Un bruit de voix qui se faisait entendre à peu de distance avertit les contrebandiers d'être sur leurs gardes.

— Venez ici, monsieur, dit le capitaine en entraînant le duc derrière un rocher couvert de rochers. Les douaniers approchent, et tant que je le pourrai, je veux éviter un engagement. Avez-vous des armes?

— Oui, répondit le duc; mais comme ces délais m'indigent!

— Chut! écoutons.

Plusieurs soldats d'infanterie, armés et en

à cette filasse et se propagea rapidement dans toute la maison. La malheureuse mère voulut se sauver, mais elle était partagée entre l'amour de ses enfants et le désir de sa propre conservation. Elle donna cependant l'éveil aux voisins qui accoururent et réussirent à maîtriser l'incendie. Cinq enfants dormaient au moment de l'accident; une jeune fille parvint à se sauver par une des fenêtres avec le plus jeune de ses frères dans ses bras. Un petit garçon âgé de 5 ans fut littéralement rôté et est mort immédiatement. Un autre de 8 ans, a été si horriblement brûlé qu'il ne peut survivre; disent les médecins, la mère a d'horribles brûlures par la figure; la force du mal lui avait fermé les yeux, on n'a pu les lui ouvrir qu'hier. On ne désespère pourtant pas de ses jours.

— Un terrible accident a eu lieu sur le chemin de fer à Edimbourg et Glasgow, à environ deux milles à l'ouest de la capitale de l'Ecosse. L'accident est arrivé à six heures trente minutes; il a eu pour cause une collision entre le train parti de Glasgow à 5 heures et le train parti d'Edimbourg à six heures pour Perth. L'aiguilleur se trompa, ces deux trains se rencontrèrent; de là la catastrophe. Les deux trains marchaient à une vitesse de 6 milles à l'heure seulement lors du choc, d'où il est évident que les mécaniciens avaient vu le danger, mais qu'ils ne purent pas l'éviter. La nouvelle se répandit promptement à Edimbourg, et l'on se rendit en foule à la station Waverley, tous étaient anxieux de savoir s'ils avaient des amis parmi les blessés et les morts. Autant qu'on a pu le savoir jusqu'à présent, il y a 16 morts; mais il est à craindre que ce chiffre ne soit pas le véritable. On suppose que le nombre de blessés s'élève à plus de 10; les blessures de plusieurs sont très-dangereuses. Le premier convoi des blessés a été transporté hier, à dix heures du soir, à la station de Waverley. Il y eut alors des scènes navrantes.

Une vieille dame qui avait survécu à l'accident, a été retirée morte du wagon. Les cris des blessés étaient déchirants, et de toutes parts on envoyait chercher des médecins. En Ecosse, on ne fait pas d'enquêtes; mais le shérif ou le procureur fiscal fera sans doute une instruction dans le but de connaître la cause de l'accident. Un gentleman parti d'Edimbourg à 10 heures du soir nous apprend que les voyageurs ont été retenus quelque temps en dehors de la station, pendant que les morts et les blessés qui arrivaient dans trois voitures, du théâtre de l'accident, étaient transportés chez eux ou à l'hôpital. Ils étaient accompagnés par des médecins mandés d'Edimbourg par le télégraphe.

Sur la ligne du chemin de fer de Londres, Chatham et Douvres, il est arrivé aussi un accident; un chauffeur a été tué, et quelques personnes ont été blessées. — Messenger Franco-Américain.

— Le Troy Times contient ce qui suit: "On se rappelle qu'une grande quantité de laine expédiée de Montréal à New-York, a été saisie à Green Island, près de cette ville, il y a quelques jours. La laine avait été entrée à la Douane à plus bas prix que sa valeur réelle, et des juges compétents, après l'inspection de chaque ballot, en ont fait l'estimation. L'investigation s'est terminée vendredi dernier. 41 ballons évalués à \$7,000 ont été confisqués et envoyés à la Douane de Plattsburg, où elles resteront jusqu'à ce qu'elles soient vendues au bénéfice des Etats-Unis. Le reste estimé à \$35,000 a été envoyé à sa destination. — Minerva.

— D'après une statistique de la population de Rome qui vient d'être publiée par le vicariat général, la population de Rome était en 1858, de 180,359 âmes en 1859, de 182,595 âmes; en 1860, de 184,049; en 1861 de 184,567, et en 1862 elle est de 197,078 âmes. Ainsi l'accroissement a été continu. En 1862, on compte à Rome 29 cardinaux, 35 évêques, 1,529 prêtres, 339 séminaristes, 2,509 membres de communautés religieuses d'hommes, 2,031 nonnes, 609 membres de collèges, 1,427 jeunes filles élevées dans les couvents, 928 garçons et 1,800 jeunes filles dans les établissements de bienfaisance

uniforme, venaient d'arriver près du rocher derrière lequel le duc et le capitaine étaient cachés. Ils regardaient du côté de la mer en causant de la lumière qui brillait au bord de l'Emerillon.

— Je vous l'avais annoncé, sergent, dit un des hommes, cette lumière appartient à un bâtiment ancré dans la baie.

— Vous devinez tout ce que vous voyez, Holyday, répondit le dignitaire galonné. Pensez-vous que j'aie la berlue? J'ai vu la lumière et le navire comme vous. Mais quel est-il? Voilà ce que vous ne sauriez dire plus que moi.

— M'est avis, sergent, que c'est un contrebandier. Ce qui me le ferait croire, c'est que nous avons rencontré des marins suspects et qu'ils nous ont tiré un coup de pistolet, comme si nous étions de vulgaires douaniers.

— Vous pouvez avoir raison, Holyday. Il est mortifiant de passer pour un douanier quand on se moque de la douane et qu'on maudit les droits sur l'eau-de-vie de France.

— Ces pauvres diables se sont enfuis après nous avoir lâché cet adieu qui, par bonheur, n'est parvenu à personne.

(La suite au prochain numéro.)

4,893 soldats pontificaux, 361 non catholiques et 6,486 juifs. Le corps français d'occupation, qui compte 25,000 hommes n'est pas compris dans le chiffre de la population.

MARIAGE.

A Iberville, le 24 du courant, par Messire Z. Roeder, J. Maringo, Peintre, & Dlle Malvina Murphy.



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 17 Novembre 1862.

AVIS est par le présent donné que si le prix d'achat des terres dans le Bas-Canada occupées en vertu de Bilets de Location émanés d'après les réglemens du 2 Mars 1849 n'est pas payé en plein avant le PREMIER MAI prochain, les lots seront repris et offerts en vente.

Wm. McDUGALL, Commissaire.

AVIS PUBLIC est donné, le soussigné s'adressera au Parlement Provincial à sa prochaine session pour obtenir la permission de pratiquer la médecine, la chirurgie et l'art obstétrique en Canada. EDOUARD THOMAS BELLE-ISLE. Iberville, 10 Novr 1862.

H. SHERRY.

MENUISIER, TOURNEUR ET MARCHAND DE MEUBLES. RUE FRONT, VIS-A-VIS L'HOTEL MONETTE.

COIN DU PONT ST. JEAN.

Attire l'attention du public sur ses Meubles consistant en CHAISES COUCHETTES, TABLES, BUREAU, SOFAS, MIROIRS, CADRES, etc., etc., qu'il vendra à des prix aussi réduits que possibles. Il tient aussi constamment une grande quantité de

BOUET DE PREMIERE CLASSE.

M. Sherry prendra en échange de ses meubles tous bons billets de Banque Américaine. Tout ordre pour réparation ou autres recevront une prompt attention. St. Jean, 6 Novembre 1862.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'il en ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varié et étendu de

Marchandises Sèches Groceries, VERRERIES, FAIENCES, LIQUEURS, ETC.

Porte voisine, Côté Nord-Est de Mme. Perrault, en face de la Brasserie nouvelle,

Rue Front, ST. JEAN, G. E.

BONNE COUR ET REMISES. St. Jean, 7 juin 1861.

PELLETIERES!

LANGELIER & Fils, RUE FRONT, ST. JEAN, VIS-A-VIS L'HOTEL MONETTE.

MM. Langelier ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en mains un grand assortiment de PELLETIERES, qu'ils vendront à un prix plus bas que partout ailleurs, vu qu'ils manufacturent eux-mêmes, et que leurs Pelleteries sont importées des meilleures marchés d'Europe et des Etats-Unis.

Leur assortiment consiste en Victorines de Vison, de Marthe de Roche, de Fitch, d'imitation de Marthe, de Vison Allemand et de Rat Musqué.

Une grande quantité de manchons de tous prix.

Un assortiment considérable de Casques de Loutré, de S. S. Seal, de Nautin, de Loup Marin, de Mouton de Perse, de Mouton de Russie, de Coney, de Rat Musqué, etc., etc.

GANTS ET MITAINES.

De toutes sortes pour Dames et Messieurs. Venez et voyez avant d'aller acheter ailleurs.

Ils se chargeront de Nettoyer, Teindre et Réparer toutes espèces de Pelleteries à des prix très réduits et sous le plus court délai possible.

Ils paieront le plus haut prix pour les Pelleteries Vertes. St. Jean, 14 octobre 1861.—tm.

HOTEL DU CANADA. PAR E. L. COURVILLE. NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le confort que l'on peut désirer. M. Courville tient tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, à la Station de Stottville UNE VOITURE pour le transport des voyageurs jusqu'à Napierville. Napierville, 17 décembre 1861.—Gm.

Hôtel St. Jean. F. Monette, Propriétaire.

Rue Richelieu, au Centre des Affaires et à quelque pas du Marché. Il tient constamment des Voitures à la disposition du public. St. Jean, 31 mai 1860

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Recueil des faits, des lois et des doctrines Economiques, correspondance internationale d'économie politique et de bienfaisance, journal de la colonisation du globe, écho des peuples de France et de langue française, à l'étranger, organe politique des colonies françaises et de l'Afrique. publié à Paris, sous la direction de

MR. JULES DUVAL.

Le premier numéro de cette Revue, qui apportera un intérêt tout particulier à la race Française de l'Amérique et du Canada a été publié le 25 Novembre 1861.

L'Economiste Français paraît deux fois par mois, le 10 et le 25, à partir du 25 novembre 1861.

Chaque numéro forme une livraison de 16 pages in-40, sur beau papier et en beaux caractères.

Afin de faire coïncider la première année d'abonnement avec l'année astronomique 1862 le second numéro paraîtra seulement le 25 décembre et deux numéros seront publiés au moins dans le cours de l'année suivante. Une table des matières sera publiée à la fin de chaque année.

L'abonnement est de 6 mois ou 1 an. Il commence au 1er janvier [au 25 novembre pour la première fois] ou au premier juillet de chaque année.

Prix de l'abonnement pour le Canada \$4 pour un an; \$2.25 pour six mois. Tous les envois, Lettres, Paquets Journaux doivent être adressés à M. Jules Duval, Rue de Parme, Paris (affranchir.)

M. E. RAMEAU, Auteur de La France aux Colonies ou Acadiens et Canadiens est au nombre des Collaborateurs à la Rédaction de

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Agents pour le Canada: Crémazie à Québec, Rolland et Fils, à Montréal.

Nos contrées de la Presse Française sont priées de reproduire. 14 janvier 1862.

Guilbault et Dufresne.

RELIEURS, COIN DES RUES

St. Vincent et St. Amable,

En face de la Librairie de

MM. J. B. ROLLAND ET FILS. MONTREAL.

M. Guilbault et Dufresne exécutent, sur commande et dans le plus court délai toutes espèces de RELIURES, dans les derniers goûts et aux prix les plus modérés. Montréal, 6 nov. 1860.

MINES D'ACTON!

A Vendre près des Célèbres,

MINES D'ACTON.

UN LOT A CHOISIR. APRES QUE L'Hon. L. V. Sicotte et John Fraser, écuyer, auront choisi chacun un LOT sur les Nos. suivants: 13 du No. 19, les Nos. 20, 21, 24, 26, 28 et 29 du No. 28. Ces lots contiennent près de 10 arpents de front chaque, et sont traversés par le Grand-Tronc. De plus 1,3 du No. 16 et 2/2 du No. 17.

Tous ces lots sont encore non-amalgamés et couverts de bois de toutes sortes. Aussi sur le No. 17 se trouve le plus beau puits d'eau qui puisse se rencontrer; une chaudière fait par la main de la nature, l'eau tombe de la hauteur d'environ 31 pieds.

Les Nos. 16 et 17 sont les meilleurs pour la culture.

Sur ces lots se trouvent aussi de l'arsénic et de la pierre à aigreur, et à chaux en quantité.

Ces lots ne sont sujets à aucune restriction et se trouvent dans le 5ème rang. Pour les formalités s'adresser à M. E. BORD, à Acton, 25 juillet.

ON EXECUTE A CETTE

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS.

